

**Concessionnaire (= le demandeur)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

**Mairie  
de  
BOYER**



**13, chemin de la Condemine  
71700 BOYER  
Tél. : 03.85.51.03.69.  
mairie@boyer71.fr**

**DEMANDE D'ACHAT DE CONCESSION FUNERAIRE**

**LIEU DE LA CONCESSION :**

Cimetière de Boyer - N° de la concession souhaitée : .....

L'emplacement de la concession dans le cimetière relevant de l'autorité du Maire, c'est à lui qu'il revient d'en fixer la situation précise.

**TYPE D'EMPLACEMENT :**

concession simple : 2m<sup>2</sup> (1m x 2m)

concession double : 4m<sup>2</sup> (2m x 2m)

**DUREE DE LA CONCESSION :**

30 ans

(Prix selon délibération du Conseil Municipal)

50 ans

**NATURE DE LA CONCESSION POUR LE(S) BENEFICIAIRE(S) :**

*Ces dispositions ne peuvent pas être modifiées après le décès du concessionnaire.*

*Le Maire pourra s'opposer à l'inhumation de toute autre personne non mentionnée.*

individuelle : réservée à la personne bénéficiaire.

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

familiale : réservée au bénéficiaire et aux membres de sa famille.

collective : réservée aux personnes qui seront désignées dans l'acte de concession.

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Le demandeur s'engage à régler l'avis des sommes à payer qui sera adressé par la trésorerie. Le titre de concession sera adressé après le paiement.

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements portés sur le dossier de demande d'achat de concession.

Le demandeur a pris connaissance de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune de Boyer peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de la concession et déclare qu'en cas de reprise de la concession par la commune :

il ne s'oppose pas à la crémation des restes exhumés.

il s'oppose à la crémation des restes exhumés.

Fait à Boyer, le .....

Signature du demandeur :

